



RENCONTRE D'INFORMATION
PROJET DE DÉVELOPPEMENT ROC POINTE
SECTEUR SAINT-NICOLAS

28 avril 2014

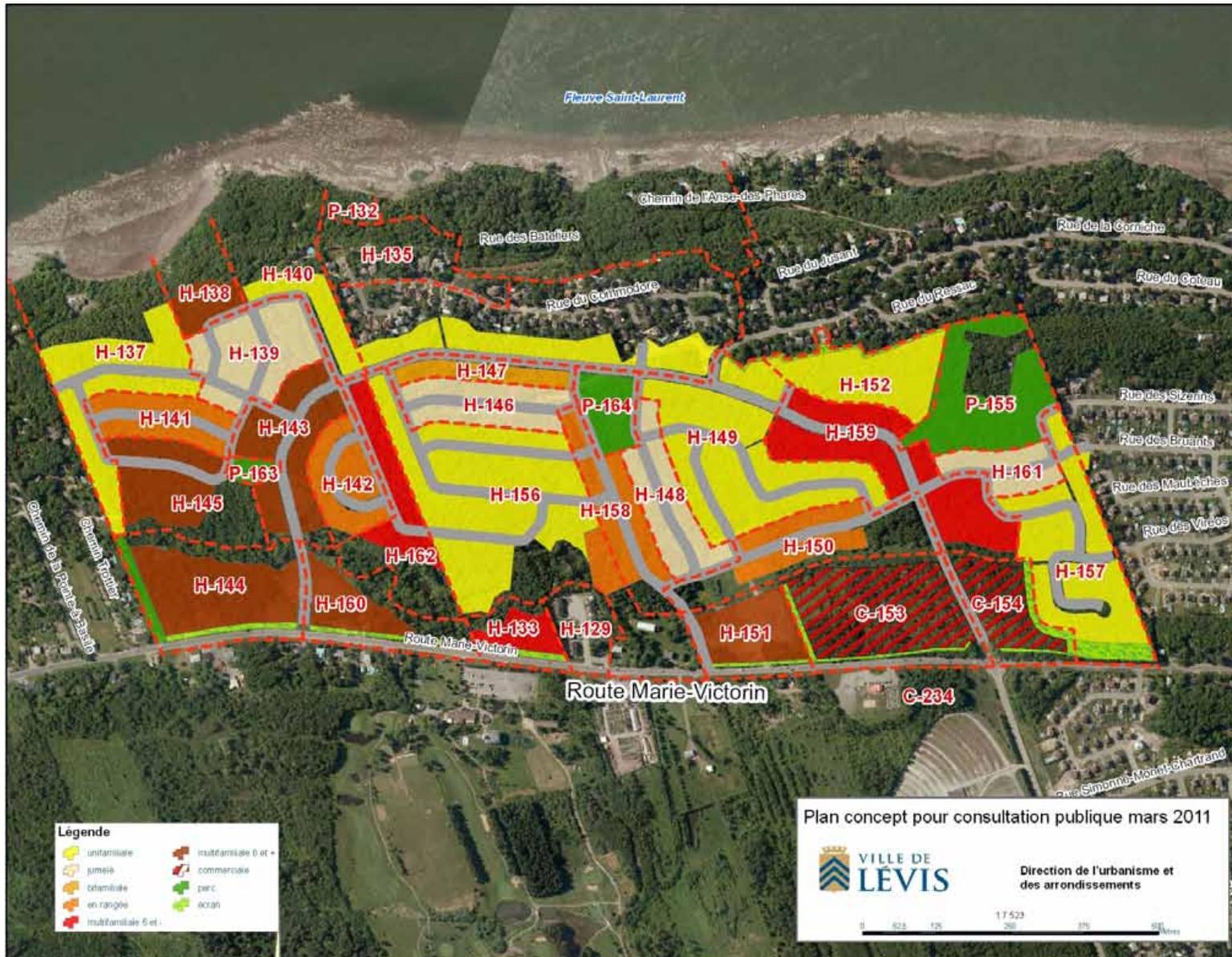
Objectifs de la séance d'informations

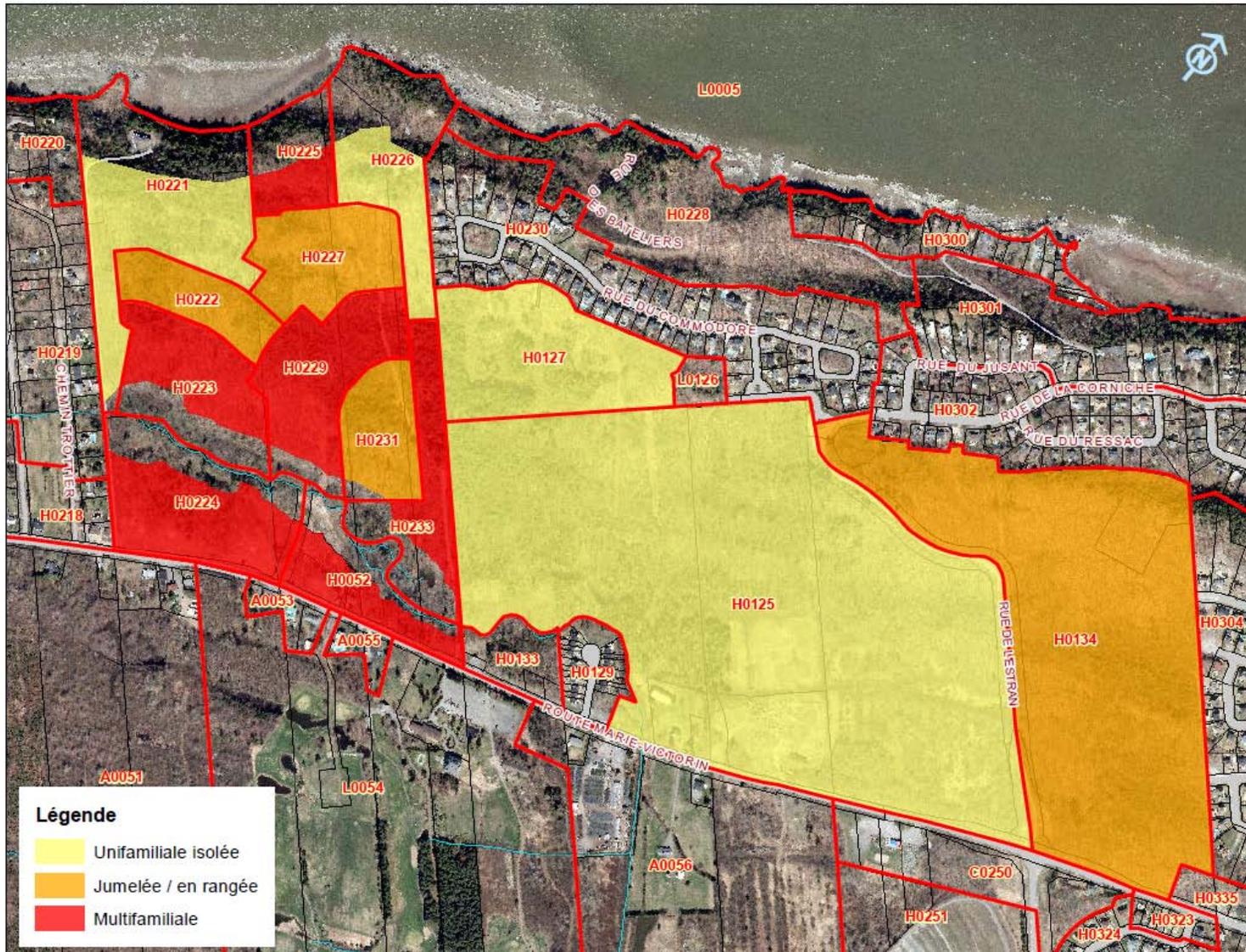
- Faire un état de situation du projet;
- Le projet en 2014 : les bonifications apportées par la Ville.

1. **Rappel du contexte:**
 - a) État du projet en 2011;
 - b) Situation réglementaire actuelle;
2. **Actions de la Ville:**
 - a) Milieux naturels;
 - b) Parcs et espaces verts;
 - c) Services;
 - d) Urbanisme;
3. **Mobilité – Transport et circulation;**
 - a) Priorités de la Ville
 - b) Présentation par la Société de transport de Lévis;
4. **Construction d’une nouvelle école: Présentation par la Commission scolaire des Navigateurs;**
5. **Prochaines étapes;**
6. **Période de questions / commentaires.**

1- Rappel du contexte







2- Actions de la ville pour améliorer le projet

- a) Principes et orientations d'aménagement;**
- b) Protection des milieux naturels, espaces verts et parcs;**
- c) Services de proximité;**
- d) Urbanisme.**

- **Principes et orientations d'aménagement**
 - Favoriser le développement et l'aménagement de façon globale (planification d'ensemble);
 - Respect du milieu bâti existant et connectivité entre les secteurs construits et à construire;
 - Structurer les déplacements sur un axe collecteur unificateur et multimodal;
 - Répondre à une diversité de type d'habitation et de clientèle (type, prix, taille, localisation, etc.);
 - Protéger et intégrer les caractéristiques naturelles du site (cours d'eau, cran rocheux, falaise, etc.);
 - Forte desserte en parc de voisinage;
 - Implanter des activités commerciales et de services de proximité.

Une meilleure connaissance des milieux naturels du secteur

Projet 2011 1^{ère} étape: Planification d'un concept d'aménagement

2^{ème} étape: Consultation de la population

3^{ème} étape: Proposition de modification réglementaire

Projet 2014 1^{ère} étape: Mise en place d'un comité de travail
multisectoriel (ENV-URBA-DEV-INF-DVC)

2^{ème} étape: Connaissance des milieux naturels
(plusieurs études réalisées depuis 2011)

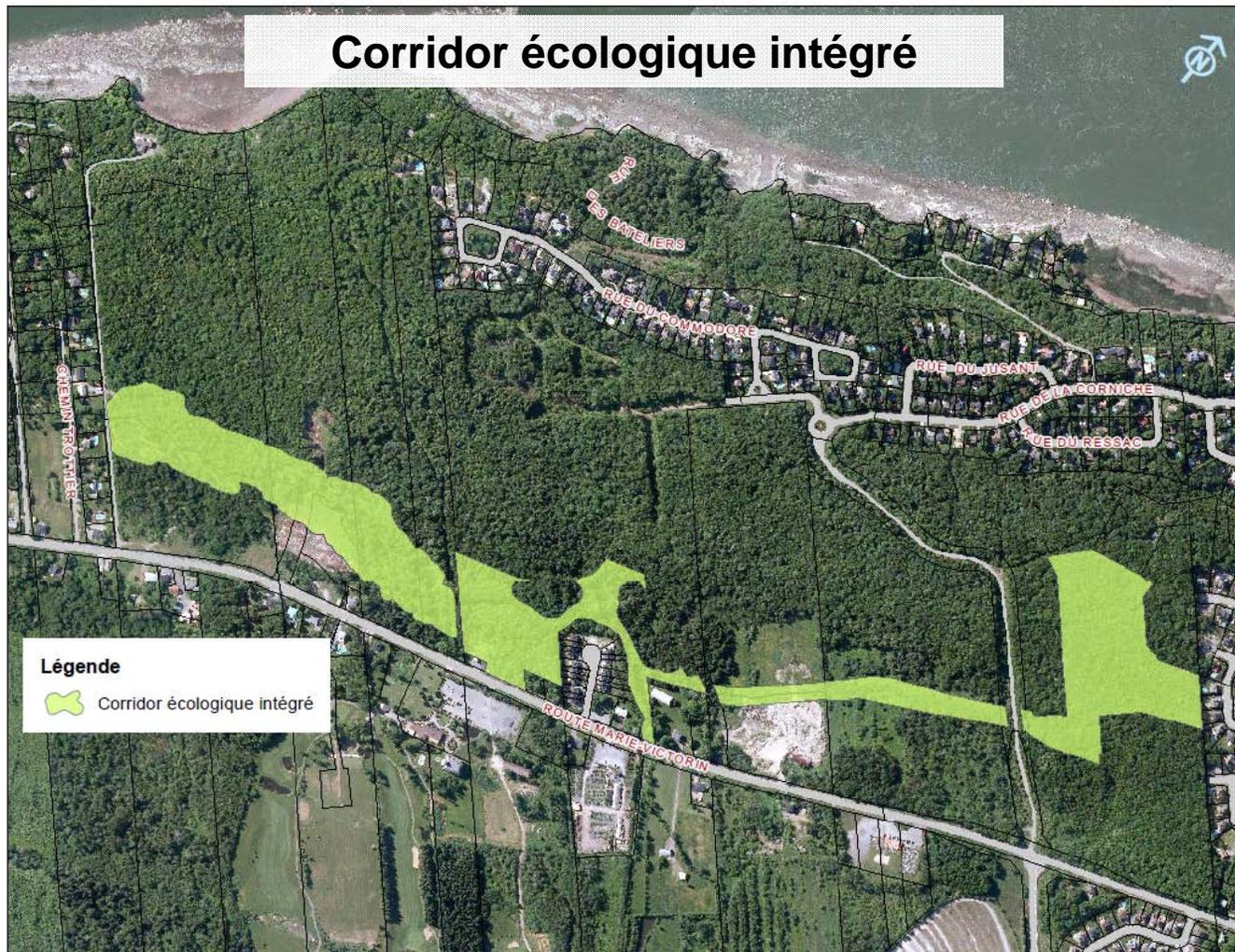
3^{ème} étape: Entente de principe avec le MDDEFP

4^{ème} étape: Mise à jour du concept d'aménagement

La bonification du projet a permis d'atteindre près de **19%** de conservation en milieux naturels, espaces verts et parcs soit **±10 % de plus** que le projet de 2011.



Création d'un corridor écologique intégré pour la protection des milieux naturels



Création d'un corridor écologique

- Circulation de la petite faune;
- Concentration de la biodiversité;
- Pérennité des milieux naturels;
- Diminution de l'érosion des rives;
- Amélioration de la qualité de l'eau et du drainage.

Assurer la protection du Ruisseau Michel

- Préoccupations: qualité de l'eau et stabilité des rives
- Analyse:
 - Échantillonnages réalisés
 - Études sur l'état des rives réalisées
- Décision :
 - Élargissement de la bande riveraine



Assurer la pérennité des boisés d'intérêt

■ Chênaie

- Préoccupation: Conservation
- Analyse: Rôle de la chênaie sur la recharge en eau de la tourbière
- Décision: **Conservation de la chênaie** sur un lot public.

■ Prucheraies (2)

- Préoccupations: Intérêt et pérennité;
- Analyse:
 - Avis du MRN : pas des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
 - Rapport sur la pérennité: **viabilité difficile** dans un contexte de développement
- Décision: considérant l'avis du MRN et le rapport sur la pérennité, une prucheraie n'a pu être protégée tandis que la seconde sera préservée, pour l'instant, sur un lot privé.



- Conserver les milieux humides de plus grande valeur écologique et assurer leur pérennité

- **Milieux humides (tourbière, marécages, etc.)**

- 15 ha de milieux humides identifiés sur le site, dont 9,2 ha seront conservés par le biais du corridor écologique.

- Conserver les habitats des espèces menacées ou vulnérables

Certaines espèces menacées ou vulnérables recensées sur le site:

- Salamandres
- Matteucie fougère
à l'autruche (tête-de-violon)

Action: Leur **habitat sera protégé**
par le biais du corridor écologique



Résultat

Conservation de milieux naturels sur le site: **12,7 ha (13%)**

- Espace public (10 ha = 10%):
 - Chênaie
 - Tourbière
 - Espaces verts
 - Cran rocheux
- Espace privé (2,7 ha = 3%):
 - Bande riveraine élargie du ruisseau Michel



La conservation des milieux naturels dans le présent projet est, de façon générale, beaucoup plus significative que dans les autres projets du territoire.

Déboisement

- Aucun déboisement illégal ne sera toléré par la Ville;
- Des constats d'infraction seront émis, le cas échéant.

Espaces verts et parcs:

Plus nombreux, plus grands
et de meilleure qualité

Plus de parcs...

2011

3 parcs

± 37 000 m²

± 3,7 %

2014

4 parcs

± 60 000 m²

± 6 %



Le comité de travail avait une préoccupation de trouver un espace vert donnant accès au fleuve.

Un espace vert a ainsi été identifié et une entente pourrait être conclue pour un accès direct au fleuve pour tous les citoyens.



Ajout d'un nouvel accès au fleuve d'une superficie de 2 ha.



Image tirée de Google maps.
Auteur: Elphidore



Image tirée de Google maps.
Auteur: Elphidore

Reboisement

- Conclusion d'une entente avec les promoteurs pour le reboisement des emprises de rues (valeur ajoutée au projet).

Amélioration des services de proximité...

- **Garderie** en installation autorisée dans la portion centre du projet, près du parc projeté;
- Construction d'une **nouvelle école** (présentation de la CSDN);
- Zone **commerciale** visant à répondre à des besoins locaux;
- Amélioration projetée de la desserte en **transport en commun** du secteur.

- En **2011**, le concept d'aménagement prévoyait la construction d'environ **1360 unités d'habitation**;
- **Préoccupation citoyenne** eu égard au nombre d'unités d'habitation à y autoriser;
- Révision de l'objectif à atteindre: environ **1100 unités d'habitation** (900 unités pouvant actuellement être autorisées sans modification à la réglementation).

3- Mobilité – Transport et circulation

Deux priorités majeures pour la Ville de Lévis dans le secteur de Roc-Pointe :

- 1. Réaménagement de la route Marie-Victorin et de ses intersections pour en faire un boulevard urbain à terme.**
 - a) Réaménagement de l'intersection Marie-Victorin/Claude-Jutra
 - b) Réaménagement de la route Marie-Victorin

- 2. Développement des services en transport en commun (présentation de la Société de transport de Lévis).**

Priorité 1a : Réaménagement de l'intersection Marie-Victorin/Claude-Jutra

- Route Marie-Victorin sous la **responsabilité du MTQ**;
- Analyse conjointe MTQ/Ville de Lévis en cours sur l'alternative à privilégier pour le réaménagement sécuritaire de l'intersection :
 - ✓ Implantation d'un feu de circulation;
 - ✓ Implantation d'aménagements sécuritaires pour les cyclistes et les piétons.
- Concertation en cours entre la Ville de Lévis et le MTQ pour prioriser ce projet à court terme.

Priorité 1b - Réaménagement de la route Marie-Victorin

Malgré que la route Marie-Victorin et son réaménagement sont sous la responsabilité du MTQ, **la Ville de Lévis assume son rôle de planification** en se concertant avec le ministère sur les actions suivantes :

- **Réviser des limites de vitesses** en fonction des activités et des normes de Transports Québec;
- Faire connaître les **orientations de la Ville** de Lévis sur le réaménagement de la route Marie-Victorin :
 - ✓ Réaménager la route Marie-Victorin en boulevard urbain au terme des développements du secteur;
 - ✓ Sécuriser les cyclistes de la Route Verte, à court terme avec des accotements asphaltés et à moyen terme avec la construction d'une piste cyclable sécurisée (en dehors des voies de circulation);
 - ✓ Aménager les accès du projet Roc-Pointe sécuritaires sur la route Marie-Victorin (concertation en cours);
 - ✓ Analyser la pertinence et la faisabilité d'implanter des mesures favorisant le transport collectif (étude en cours).

Priorité 2 - Développement des services en transport en commun

Présentation par la
Société de transport de Lévis

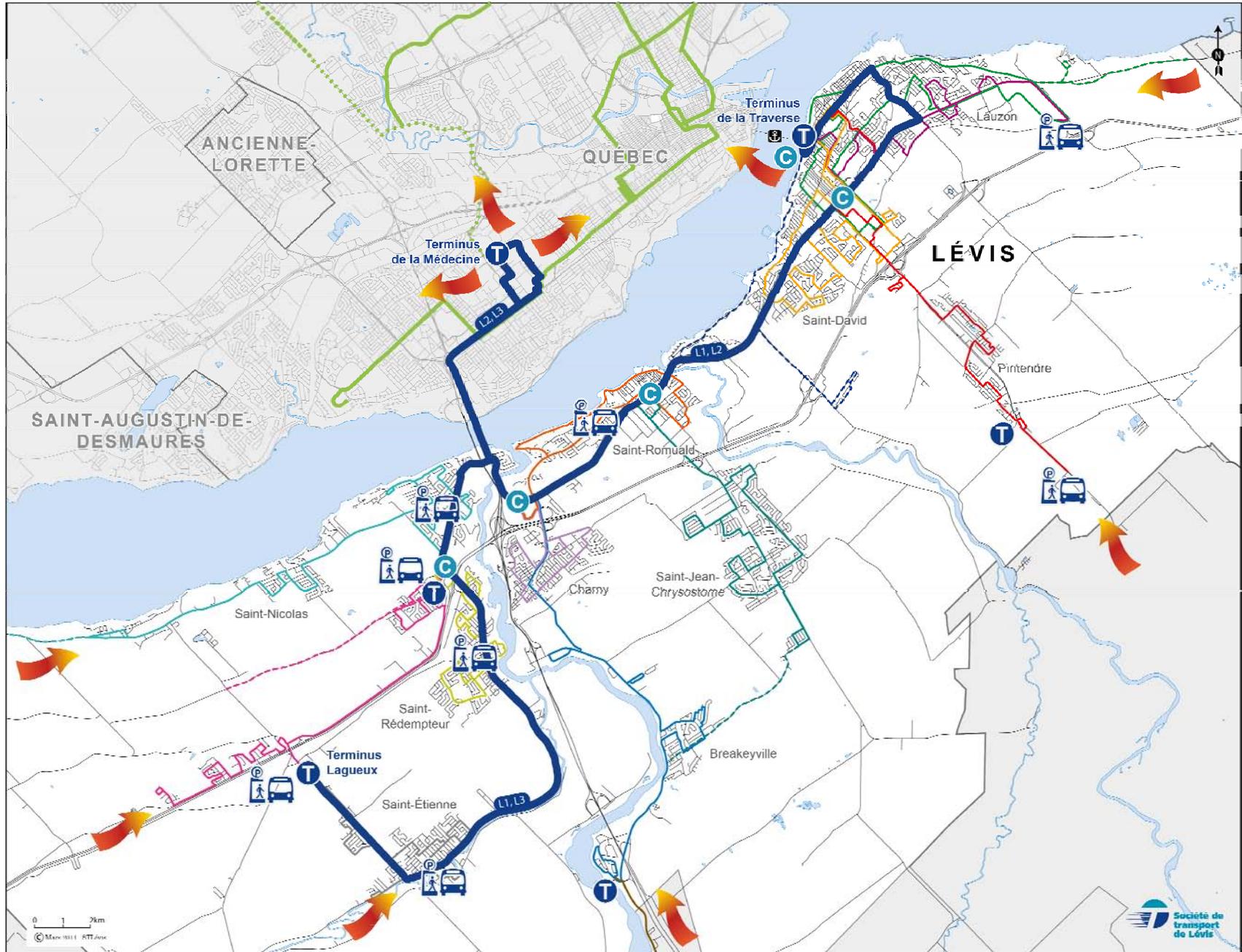
La réorganisation de la desserte en transport collectif à Lévis

« Projet Roc-Pointe »

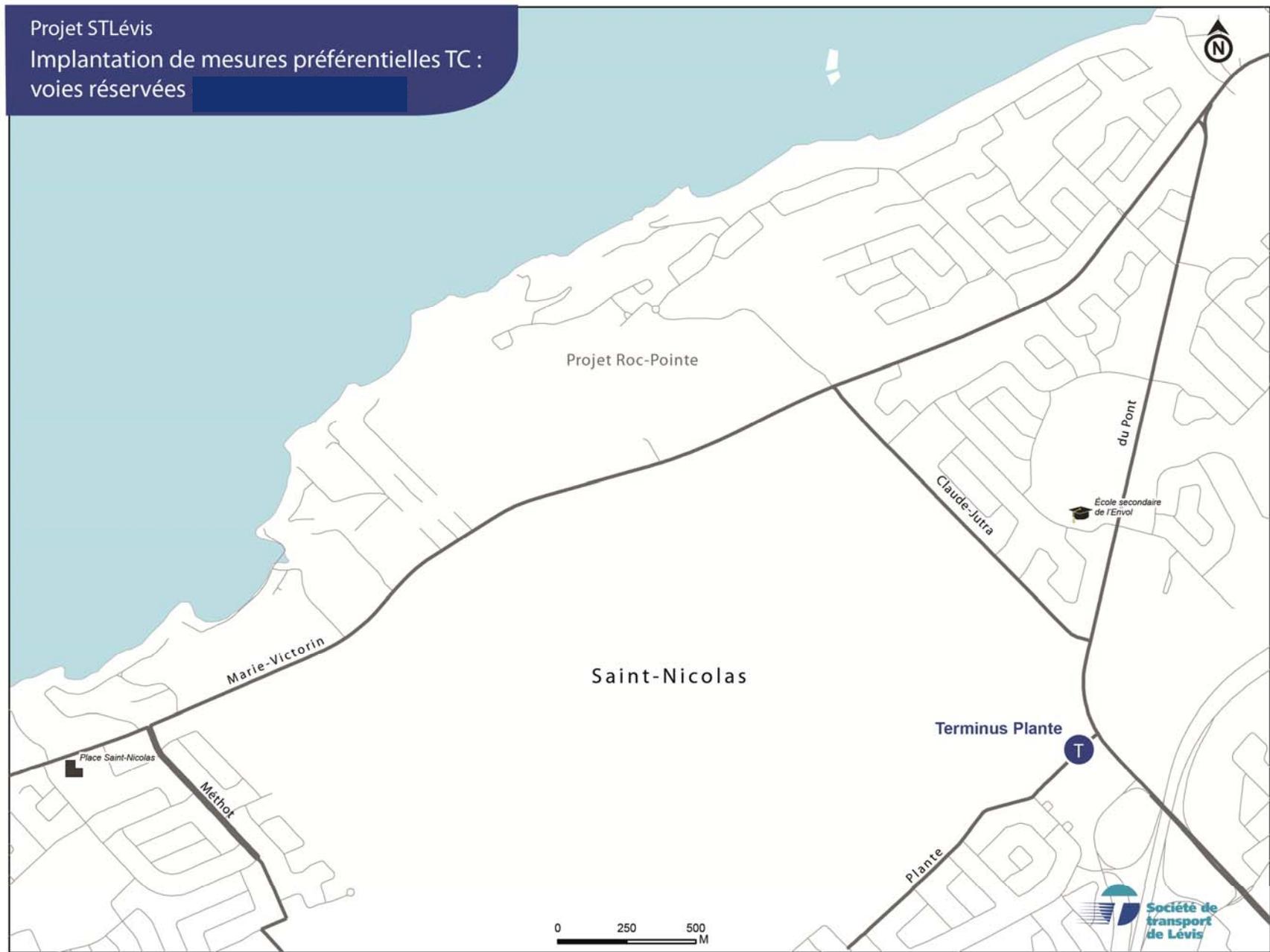


28 avril 2014

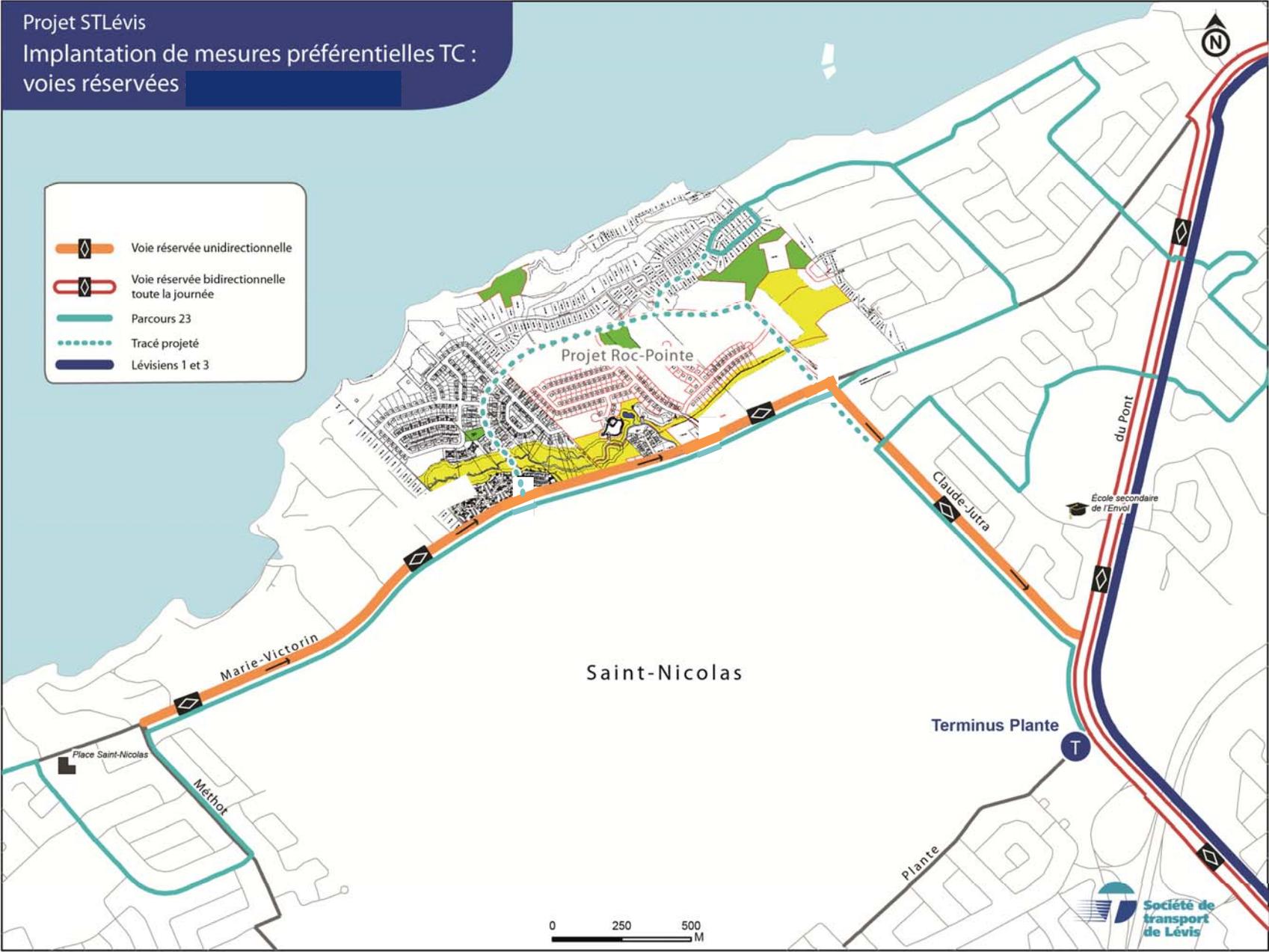












4- Amélioration des services de proximité: construction d'une nouvelle école

Présentation par la
Commission scolaire des Navigateurs

En résumé, les actions de la Ville permettront:

- Protéger près de **19%** de la superficie du secteur couverte par des milieux naturels, des espaces verts et des parcs;
- Aménager un **nouvel accès au fleuve pour les citoyens;**
- Améliorer les **services de proximité ;**
- Favoriser de **nouveaux aménagements routiers**, notamment sur la route Marie-Victorin;
- Diminuer le nombre d'unités de logement par rapport au projet de 2011 tout en assurant **le respect des résidences existantes;**
- Assurer la rentabilité de la desserte du secteur par le transport collectif.

5- Prochaines étapes

- La Ville de Lévis souhaite **actualiser la planification** de l'aménagement du secteur en fonction des éléments de bonification proposés;
- Des **modifications au règlement sur le zonage et le lotissement** sont requises afin d'atteindre l'objectif du nombre d'unités d'habitations visées et de permettre le secteur commercial;
- Les améliorations au projet, telles que l'acquisition d'un espace vert en bordure du fleuve et l'amélioration de la desserte en transport en commun, sont intimement liées aux principes et objectifs d'aménagement énoncés.

6- Période de questions et commentaires